

## CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Maître Sophie THORON, Notaire Associée de la SELARL «Marina GAUCHET et Sophie THORON », titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 10, Boulevard Paoli, Tel : 04 95 47 06 48

### Commune de POGGIO-D'OLETTA (HAUTE-CORSE) 20232

Suivant acte reçu par Maître Sophie THORON, Officier Public, Notaire à BASTIA (20200) le 24 octobre 2023, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Félix Antoine MINICONI, époux de Madame Joëlle Brigitte JEAN, demeurant à OLETTA (20232) Villa la Vicoletta. Né à OLETTA (20232), le 22 juillet 1933.

A POGGIO-D'OLETTA (HAUTE-CORSE) 20232,

Diverses parcelles de terre , pour certaines constituant des Biens Non délimités, figurant ainsi au cadastre : section A n°166 CASELLE pour 15a 98ca à prendre dans 1ha 91a 70ca; section A n°195 PIEDICIARAGGIO pour 16a 79ca à prendre dans 67a 17 ca; section A n°196 PIEDICIARAGGIO pour 09a 98ca à prendre dans 39a 93 ca; section A n°210 PIEDICIARAGGIO pour 35a 04ca; section B n°1430 GABIOL pour 14a 93ca à prendre dans 44a 80 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : « *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.* »

**POUR AVIS, Me Sophie THORON notaire Officier Public**  
**Adresse mail de l'étude : [office.gauchet.thoron@notaires.fr](mailto:office.gauchet.thoron@notaires.fr)**